



**AQUITAINE** <http://www.snuaquitaine.fr> )

56, Avenue de la Jallère - Tsa 8001 - 33919 BORDEAUX CEDEX 9 -  
Tél : 05.56.67.72.36 - Mob : 06.12.88.41.21. – Fax 05.56.67.72.42

## Comité d'entreprise du 28 avril .....

### EID

#### **Les représentants élus au CE Aquitaine de la CFDT CGT FO SNU-FSU SUD ont portés la déclaration suivante**

Début avril 2011, deux conseillers de Pôle Emploi Picardie ayant refusé d'assister à la formation EID qui leur était imposée, et présents à leur poste de travail les jours concernés, sont sanctionnés par un blâme et des retenues de salaire.

Le 08/04/2011, l'intersyndicale alsacienne écrivait au DR pour lui demander « que l'EID soit basé sur le volontariat, tant pour les agents issus de l'intermédiation que pour les agents issus de la gestion des droits. » et « des garanties sur une réelle évolution professionnelle des agents en tenant compte de leurs aspirations ».

Le 15/04/2011, une conseillère de Midi-Pyrénées, rendait publique une lettre au DG annonçant son refus de pratiquer l'EID. Elle est convoquée par le DR de Midi-Pyrénées vendredi 29/04 pour sanction à venir.

Devant le malaise croissant des agents face à l'EID et aux conditions de sa mise en œuvre, la majorité des représentants du personnel au Comité d'Etablissement de Pôle Emploi Aquitaine demande :

- le retrait des sanctions pour les agents ayant refusé les formations ou la pratique de l'EID
- l'arrêt d'éventuelles sanctions à venir.
- un moratoire suspensif du déploiement afin que soient étudiées toutes les conséquences de l'EID sur le réseau Pôle emploi, sur ses missions et sur les usagers.

**Nous demandons aux représentants du personnel au CCE de porter cette déclaration au CCE du 04/05/2011 afin d'obtenir de Monsieur C.CHARPY, Directeur général de Pôle Emploi une réponse à ces différents points.**

- La secrétaire adjointe du CE, Emmanuelle Redon rappelle sa démission de ce poste.
- Au moment du CE, aucune candidature n'est parvenue au bureau du CE pour ce poste

## Point RH

Le **SNU** demande à la direction d'apporter des éclaircissements en ce qui concerne les deux points suivant: **Les agents qui ont optés entre janvier et juin 2011 vont-ils bénéficier de l'intégralité de l'allocation vacances ?**

- la CCN dit « cette allocation sera versée intégralement (sans tenir compte du prorata du nombre de mois dans l'option) la première année :  
*Première année d'option de l'agent ???*

### **La base de calcul de la rémunération brute annuelle des optants**

En effet la direction prend systématiquement comme base de calcul la rémunération brute de l'année 2009, alors que la convention collective indique :  
La rémunération brute annuelle avant repositionnement servant de comparaison est composée de la rémunération indiciaire majorée des compléments de rémunération suivants calculés sur une base annuelle (valeur 2009) :

Dans cette phrase, l'année 2009 semble être citée à titre d'exemple

**Nous demandons à la Direction Aquitaine de se rapprocher de la DG et d'apporter rapidement une réponse aux agents sur ces points**

**..... Nous alertons également la commission d'interprétation sur ce point :**

## Marche du Travail

Le **SNU** demande que les informations données au CE sur le marché de l'emploi, ne soit pas simplement les informations sur la catégorie A, et les chiffres de pole emploi, mais qu'il y ait également les chiffres fournis par l'INSEE, qui fait une analyse beaucoup plus précise des différentes catégories de chômeurs et en particulier permette de voir l'évolution de l'emploi (précaire en particulier)

**Le turn-over : sur le marché du travail... et donc les conséquences en terme de précarité sur le travail de pole emploi... doivent apparaitre dans ce document.**

**Nous demandons également a avoir une visibilité des inscriptions, réinscription, ce qui donne une image beaucoup plus précise de la charge de travail des agents.**

**Le CE doit avoir les moyens d'analyse de ces chiffres**

La Direction reconnaît que ce sont des éléments intéressants, et va étudier la possibilité de faire évoluer les éléments d'information donnés au comité d'entreprise.

## Budget - Orientations et enjeux 2011

Le **SNU** déplore que ce budget soit présenté en dehors du dialogue de performance, c'est-à-dire en dehors des orientations stratégiques de l'établissement, et des projets qu'elle conduit : nouvelle classification des métiers, projet REPERE..

La présentation qui est faite là ne donne pas le sens global des objectifs que ce fixe l'établissement et c'est à l'image du ressenti qu'on les agents de la cascade d'objectif dont le lien et le but finissent pas disparaître.

A noter quand même :

=> Les objectifs sont constants voir en hausse....

=> Les effectifs sont en baisse....

Et Les budgets d'intervention sur les prestations d'accompagnement également.

**.....toujours la même équation.....comment faire mieux avec moins**

Même si la direction se réjouit qu'en Aquitaine, il y ait moins de coupes franches sur les effectifs que dans d'autres régions, et même si la baisse d'effectifs se fait plutôt sur les CDD (111 ETP en 2011 pour 191 ETP en 2010),

**S'il s'agissait de réduire la précarité en faisant des embauches, on ne pourrait qu'en être satisfait, mais on est loin de cela !**

**Très loin également de remplir les engagements pris au moment de la fusion (60 DE/conseillers)**

**Et donc de rendre le service attendu aux demandeurs d'emplois et aux entreprises !**

## Information / consultation sur l'outil Equatis

Le CHSCT s'est prononcé CONTRE les développements de l'outil mis en place par l'établissement dans le cadre des accords OATT.

Les évolutions paramétrées (horaires spécifiques, contrat aidés, tps partiels..) ne semble pas correspondre aux besoins des agents concernés

Globalement, nous avons constaté que concernant Equatis, ont est dans la logique d'adapter l'organisation à l'outil, alors que c'est l'inverse qui doit être la règle.

Cet outil est également trop complexe et dans une logique de contrôle

Nous sommes d'autant plus vigilants à cette mise en œuvre qu'elle prétend s'appuyer sur l'accord régional OATT, alors que dans plusieurs cas nous avons pu constater qu'il y avait des dérives dues au paramétrage de l'outil (sur le retrait d'heure sur la pause méridienne par exemple) !

**Nous demandons à l'établissement de faire évoluer le cahier des charges national, de façon à pouvoir obtenir en région un paramétrage qui respecte l'esprit de l'accord OATT que nous avons signé en région Aquitaine**

## Fonctionnement CE et ASC

### La Commission logement

Daniel Dartigolles nous présente le bilan d'une première année de fonctionnement plutôt positif avec le prestataire choisi en Aquitaine : le GIC, et la correspondante de la direction régionale sur ce dossier Salia Bertuzzi :

Les logements proposés sont de bonnes qualités (logement neuf),

En moyenne 2 propositions par agents.

Les demandes d'urgences sont très rapidement traitées

Rappel : le prestataire intervient sur trois champs :

*Assistance et conseil - Prêt à l'accession - Logement locatif*

### Pour 2011 : La commission propose de :

\*Revoir les critères d'éligibilités (actuellement il faut avoir au moins 6 mois de CDI pour pouvoir y prétendre)

\*Qu'il y ait une politique de communication plus volontariste (au vu du peu de demandes)- (affichage dans les sites, accessibilité intranet à revoir, information dans les réunions d'équipe,)

\* Que ces prestations soient élargies à des prêts pour des travaux d'habitat pour des personnes handicapés, conjoint de personnes handicapés ou parent d'enfants handicapés

- un accord avec la préfecture est également toujours en cours pour proposition de logements sur le parc social aux agents de statut public qui est méconnu.

## Fonctionnement du CE

### **Le CE a voté à l'unanimité :**

Une assistance comptable de 6 jours par an, par le: cabinet FIGEOR (pour un montant de 4126,20 euros).

Une mission d'expertise des comptes : un cabinet comptable fera une expertise des comptes chaque année (Cout 3683,68 euros)

### Autres votes :

Le secrétaire propose que le CE (dans les conditions actuelles de décision nationales) mette en œuvre les prêts acceptés par la CGNASC , mais que si une modification intervient sur ces modalités,(des règles indiquées sur l'intranet national) une nouvelle décision soit prise au niveau du Comité d'Entreprise.

**Vote** : 10 pour 2 abstention (sud et la CGC)

**...RAPPEL : les comités d'entreprise (dans chaque région) se retrouvent à avoir la responsabilité juridique des prêts engagés par la CGNASC (puisque cette commission n'a pas de personnalité morale et juridique).**

**... nous devons donc rester vigilants sur les modalités parfois fluctuantes des décisions qui sont imposées au niveau national et assumées ....par les CE**

## Activités sociales et culturelles

Agnès Cellan, présidente de cette commission a informé le CE de sa démission de la présidence de cette commission.

(Pour mémoire, la première présidente de la commission ASC avait également démissionné)

Le secrétaire constate qu'aucune nouvelle candidature sur ce poste ne lui est parvenue avant le CE.

Au vu de cette 2<sup>ème</sup> démission, et des difficultés de fonctionnement de cette commission, le secrétaire du CE demande qu'une réflexion soit menée sur l'organisation de cette commission, et que des propositions soient faites par les organisations syndicales, lors de la prochaine préparation CE le 16 mai.

**Le SNU déplore que malgré le travail et l'énergie déployé pour mettre en œuvre des prestations pour les agents, nous nous heurtons à de véritables comportements d'entrave à l'avancée des propositions : Nous espérons que la réunion du 16 permettra de construire une organisation qui permette d'avancer (plutôt sous forme de groupes de travail sur chaque prestations), et engage chaque membre à fournir des documents écrits qui puissent être soumis au vote du CE, afin que le débat ne soit pas systématiquement refait (en commission et en CE)**

- **Malgré tout, le travail de quelques uns nous a permis de faire de nouvelles propositions d'activités :**
- **Le SNU travaille depuis un certain temps déjà sur des propositions et certaines vont enfin voir le jour :**

## Activité Voyages « Découverte de grandes villes européennes »

Plusieurs projets sont en cours de finalisation et vous serez bientôt proposés sur le site du comité d'entreprise :

Vote du comité d'entreprise à l'unanimité sur le principe de :

Week-end prolongés (4jours/3nuits) / cout moyen 600 euros

Projets en cours de finalisation : Rome, Londres, Venise, Barcelone...

### Modalités de prise en charge du CE sur ces voyages :

Pour l'agent prise en charge d'une partie du coût du voyage par le CE en fonction du revenu du foyer et de la composition familiale  
- (entre 30% et 80%)

Pour l'accompagnant Prise en charge de 20% du coût du voyage (personnes apparaissant dans la composition familiale)

**Limité à un accompagnant par agent.**

- s'il reste des places à la clôture des inscriptions, le nombre d'accompagnant pourrait être augmenté
- 

## Locations vacances

### Autre bonne nouvelle

Malgré l'insistance de la direction et de certaines OS pour ne pas mettre ce point à l'ordre du jour

Le CE Aquitaine a voté pour l'acceptation de la dévolution des « LANDETTES »  
au comité d'entreprise Aquitaine

**-POUR : 8 (CGT/SNU/SUD) Abstention 1 (FO) NPPV 3 (CFDT/CGC)-**

Dix Chalets, acquis par l'ADASA, et qui ont permis à des nombreux agents de profiter des plages landaises (Seignosse) pour un cout modéré, couraient le risque de « partir à la casse ».

En effet, ils ne pouvaient pas être dévolus à la CGNASC (qui n'a pas la personnalité morale et juridique)

Au CCE, plusieurs organisations syndicales ont refusé de mettre ce point à l'ordre du jour, ce qui revient à en empêcher la dévolution.

Les liquidateurs de l'Adasa ont donc proposé de les léguer aux CE, et de prendre en charge pour la première année le coût de gestion (sur le Boni de liquidation)

.(cela concerne également des chalets à Belle ile et à Annecy qui vont être proposés au CE de Bretagne et de Rhone Alpes) .

**Le SNU c'est battu pour que ces « chalets » puissent être conservés, et proposés à la location aux agents.**

**Ce sera donc le cas cette année.** (Le CE aquitaine devra ensuite renégocier le bail avec le gestionnaire du camping)

**La gestion va en être assurée par le CE ;** location ouverte à tous les agents (France entière)

**Nous travaillons pour que cette proposition puisse rapidement être mise en ligne sur le site, et ouvrir les réservations.**

## Activités culturelles

**Le CE va rechercher et mettre à disposition des agents sur le site, des possibilités d'achats à tarifs réduits sur des festivals et spectacles :**

**En cours : « les nuits atypiques de langon »  
Théâtre au TNBA**

## Bibliothèque

Le CE a voté à l'unanimité le don du fond de l'ancienne bibliothèque du CE ASSEDIC, à une association

## Arbre de Noël :

Nous avons demandé à l'établissement son accord pour qu'il soit organisé un mercredi après midi, sans doute le 15 décembre

Accord de la Direction régionale

Comme l'année dernière, les sites seront fermés le mercredi après midi, et ouvert le jeudi suivant en remplacement.

Par contre la Direction nous indique qu'il est impossible de fermer le 39/49 et le 39/95..mais qu'il sera recherché une organisation de planning avec une proposition de laisser partir en priorité les agents ayant des enfants.